

## PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
DÉPARTEMENT DU BAS-RHIN



COMMUNE DE SILTZHEIM

### SÉANCE DU 11 JUILLET 2017 À 18h30 EN SALLE DU CONSEIL DE LA MAIRIE DE SILTZHEIM

Date de convocation : 23 juin 2017

Date d'affichage : 23 juin 2017

Président de séance : M. SCHMITT Sébastien

Secrétaire de séance : Mme SCHORP Suzanne

➤ **PRÉSENTS :**

-Maire : M. SCHMITT Sébastien.

-Adjoint au Maire : MM. WERGUET Bertrand, MULLER Victor, Mme SCHORP Suzanne, M. STEIN Richard.

-Conseillers Municipaux : Mmes ALBRECHT Frédérique, DIEFFENTHALER Véréne, GREFF Hildegard, LOBERMAYER Séverine, MM. KISTNER Yves, SCHISLER Jean-Luc.

➤ **ABSENTS EXCUSÉS :** /.

➤ **ABSENTS EXCUSÉS AYANT DONNÉS POUVOIRS :**

-M. FISCHER Stéphane à M. KISTNER Yves,

-Mme JEANNOT Rachel à M. SCHMITT Sébastien,

-M. SCHMITT Roland à Mme SCHORP Suzanne.

➤ **ABSENTS NON EXCUSÉS :** Mme GAMBS Valérie.

Membres en exercice: **15** Membres présents : **11** Membres absents : **4** Pouvoirs : **3**

### ORDRE DU JOUR

**1-Projets 2017 :** réfection de la place des Tilleuls.

**2-Projets 2017 :** remplacement de fenêtres aux ateliers communaux.

**3-Projets 2017 :** pose d'un brise soleil à l'école primaire communale et amélioration des ouvrants existants.

**4-Projets 2017 :** remplacement des copieurs du secrétariat de mairie et de l'école primaire communale.

**5-Finances communales :** décisions modificatives au Budget Principal et au Service Assainissement.

**6-Établissement de la liste préparatoire des jurys d'assises :** tirage au sort pour l'année 2018.

**7-Divers.**

### AJOUT D'UN POINT À L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE.

À l'ouverture de la séance, M. le Maire propose à l'assemblée de rajouter un point supplémentaire à l'ordre du jour, à savoir :

- Projets 2017 : desserte des bâtiments communaux en gaz de ville.

Le Conseil Municipal,

- **À l'unanimité :**

**APPROUVE** sans observation ni réserve l'ajout du point susmentionné.

**APPROUVE** sans observation ni réserve l'ordre du jour de la séance modifié comme suit :

## ORDRE DU JOUR MODIFIÉ

- 1-Projets 2017** : réfection de la place des Tilleuls.  
**2-Projets 2017** : remplacement de fenêtres aux ateliers communaux.  
**3-Projets 2017** : pose d'un brise soleil à l'école primaire communale et amélioration des ouvrants existants.  
**4-Projets 2017** : desserte des bâtiments communaux en gaz de ville.  
**5-Projets 2017** : remplacement des copieurs du secrétariat de mairie et de l'école primaire communale.  
**6-Finances communales** : décisions modificatives au Budget Principal et au Service Assainissement.  
**7-Établissement de la liste préparatoire des jurys d'assises** : tirage au sort pour l'année 2018.  
**8-Divers.**

### OUVERTURE DE LA SÉANCE.

Conformément à l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, le quorum étant atteint avec la majorité des membres en exercice présents, **M. le Maire déclare la séance du Conseil Municipal ouverte à 18h30.**

### ÉLECTION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE.

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Le Conseil Municipal,**

- **À l'unanimité :**
- **Mme SCHORP Suzanne ne participant pas au vote,**

**DÉSIGNE** Mme SCHORP Suzanne comme secrétaire de séance.

### APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE (SÉANCE DU 13 AVRIL 2017).

M. le Maire soumet le compte-rendu à l'approbation du Conseil Municipal :

**Le Conseil Municipal,**

- **À l'unanimité :**

**APPROUVE** le compte rendu de la séance du 13 avril 2017.

### 1-PROJETS 2017 : RÉFECTION DE LA PLACE DES TILLEULS.

**VU** les offres communiquées par les sociétés TTP WITTMAYER SARL de SILTZHEIM (67) et LES FILS DE FERDINAND BECK de WIESVILLER (57) ;  
**VU** les crédits disponibles au Budget Primitif 2017 ;  
**VU** l'exposé de M. le Maire ;

**Le Conseil Municipal,**

- **À l'unanimité :**

**DÉCIDE** de retenir l'offre la moins disante, soit l'offre de la société TTP WITTMAYER SARL de SILTZHEIM, pour un montant de 38 598,67 € HT soit 46 318,40 € TTC.

**DIT** que cette prestation consistera à évacuer l'actuel schiste rouge composant le revêtement qui sera remplacé par de l'enrobé 0/10. Le réseau d'évacuation des eaux pluviales de la place sera amélioré à cette occasion (pose et connexion de 5 avaloirs).

**DÉCIDE** de la création d'une opération d'équipement au Service Assainissement de l'exercice 2017 :  
-opération n° 104 *RÉSEAUX PLACE DES TILLEULS*.

**DIT** que les crédits nécessaires :

-sont inscrits au Budget Principal de l'exercice 2017, opération n°184 *RÉFECTION PLACE DES TILLEULS (c/2113 terrains aménagés autre que voirie)*

-seront inscrits au Service Assainissement de l'exercice 2017, opération n°104 *RÉSEAUX PLACE DES TILLEULS (c/2315 installation, matériel et outillage technique)*.

**SOLLICITE** une participation auprès du fonds de concours *ordinaire* de la Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences à hauteur de 50 % du montant HT de cette dépense.

**VALIDE** le plan de financement prévisionnel suivant :

FINANCEMENT	MONTANT HT	TAUX
CA Sarreguemines - <i>Fonds de Concours ordinaire</i>	19 299,33 €	50,00 %
<b>SOUS-TOTAL SUBVENTIONS PUBLIQUES</b>	19 299,33 €	50,00 %
Participation du demandeur :	19 299,34 €	50,00 %
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>38 598,67 €</b>	<b>100,00 %</b>

## 2-PROJETS 2017 : REMPLACEMENT DE FENÊTRES AUX ATELIERS COMMUNAUX.

**VU** les offres communiquées par les sociétés FENÊTRES SCHMITT de THÉDING (57), AJ FERMETURES de SARREGUEMINES (57) et TRYBA de SARREGUEMINES (57) ;

**Le Conseil Municipal,**

➤ **À l'unanimité :**

**DÉCIDE** de retenir l'offre la moins disante, soit l'offre de la société AJ FERMETURES de SARREGUEMINES, pour un montant de 1 879,79 € HT soit 2 255,75 € TTC.

**DIT** que cette prestation consiste en la fourniture et la pose de trois fenêtres à 2 vantaux avec verre securit et quincaillerie antiviol.

**DIT** que les crédits nécessaires seront repris au Budget Primitif de l'exercice 2017, opération n°180 *RÉFECTION ATELIERS COMMUNAUX (c/21318 autres bâtiments publics)*.

## 3-PROJETS 2017 : POSE D'UN BRISE SOLEIL À L'ÉCOLE PRIMAIRE COMMUNALE ET AMÉLIORATION DES OUVRANTS EXISTANTS.

▪ **BRISE SOLEIL :**

**VU** les offres communiquées par les sociétés FENÊTRES SCHMITT de THÉDING (57) et FERMETURE DU BÂTIMENT de KESKASTEL (67) ;

**Le Conseil Municipal,**

➤ **À l'unanimité :**

**DÉCIDE** de retenir l'offre la moins disante, soit l'offre de la société FENÊTRES SCHMITT de THÉDING, pour un montant de 2 750,00 € HT soit 3 300,00 € TTC.

**DIT** que cette prestation consiste en la fourniture et la pose d'un brise soleil orientable à motorisation électrique.

**DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Primitif de l'exercice 2017, opération n°185 *OUVRANTS ÉCOLE PRIMAIRE (c/21312 bâtiments scolaires)*.

▪ **AMÉLIORATION DES OUVRANTS EXISTANTS :**

**Le Conseil Municipal,**

➤ **À l'unanimité :**

**DÉCIDE** de retenir l'offre de la société FENÊTRES SCHMITT de THÉDING, pour un montant de 264,00 € HT soit 316,80 € TTC.

**DIT** que cette prestation consiste en la fourniture et la pose de chaînes de portes.

**DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Primitif de l'exercice 2017, opération n°185 *OUVRANTS ÉCOLE PRIMAIRE (c/21312 bâtiments scolaires)*.

**4-PROJETS 2017 : DESSERTE DES BÂTIMENTS COMMUNAUX EN GAZ NATUREL DE VILLE.**

*M. le Maire expose à l'assemblée délibérante l'intérêt de passer du fioul au gaz naturel de ville pour le chauffage des bâtiments communaux (mairie, église, salle polyvalente-école) : la gestion des stocks de fluides s'en trouverait simplifiée et le coût de l'énergie serait revu à la baisse. Dans un premier temps, avant d'envisager l'adaptation des chaudières concernées, il convient de procéder à la réalisation des branchements afférents.*

*M. le Maire attire l'attention de l'assemblée délibérante sur l'absence de réseau rue du Stade, où se situent les locaux de la salle polyvalente (complexe Charles Krayanoff accueillant en son rez-de-chaussée les locaux de l'école primaire communale). Contacter par ses soins, l'opérateur national historique (GRDF) prendrait à sa charge la majeure partie des coûts d'extension du réseau rue du Stade (plus de 30 K€). M. le Maire soumet à l'avis de l'assemblée délibérante la proposition de GRDF. Le montant communiqué pour l'extension constitue un plafond maximal, la participation de la commune étant susceptible d'être revue à la baisse en cas de succès des prospections commerciales menées par GRDF auprès des particuliers.*

**VU** l'offre communiquée par la société GRDF RÉGION EST ;

**VU** l'exposé de M. le Maire ;

**Le Conseil Municipal,**

➤ **À l'unanimité :**

**VALIDE** la proposition de la société GRDF RÉGION EST concernant le raccordement des bâtiments communaux au réseau de gaz naturel de ville (mairie, église, salle polyvalente).

**VALIDE** le montant de la prestation : 6 102,08 € HT soit 7 322,50 € TTC.

**DIT** que cette prestation se décompose comme suit :

-réalisation de trois branchements pour les bâtiments précités : 2 723,08 € HT soit 3 267,70 € TTC,

-participation financière à l'extension du réseau de gaz de ville rue du Stade : 3 379,00 € HT soit 4 054,80 € TTC.

DIT que la participation pour l'extension du réseau est susceptible d'être revue à la baisse en cas de succès des prospections commerciales menées par GRDF auprès des riverains de la rue du Stade.

DÉCIDE de la création d'une opération d'équipement au Budget Primitif de l'exercice 2017 :  
-opération n°187 DESSERTÉ GNV BÂTIMENTS COMMUNAUX.

AUTORISE M. le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

**5-PROJETS 2017 : REMPLACEMENT DES COPIEURS DU SecrÉTARIAT DE MAIRIE ET DE L'ÉCOLE PRIMAIRE COMMUNALE.**

VU les offres communiquées (variantes achat et location) par les sociétés KIRCHNER BUREAUTIQUE SARL de SARREBOURG (57) et A4A3 BUREAUTIQUE de SARREGUEMINES (57) ;

Le Conseil Municipal,

➤ À l'unanimité :

DÉCIDE de retenir le principe d'une location de deux futurs matériels neufs.

DÉCIDE de retenir l'offre de la société KIRCHNER BUREAUTIQUE SARL de SARREBOURG, qui se décompose comme suit :

- Matériels : -1 copieur CANON IR 3325 i (mairie) équipé d'un socle  
-1 copieur CANON IR 2520 i (école) équipé d'un socle
- Montant de la location: 89 € HT/mois soit 106,80 € TTC/mois pour les deux matériels
- Contrat de maintenance: -copie noir et blanc : 0,0050 € HT l'unité  
-copie couleur: 0,050 € HT l'unité

Le présent contrat de maintenance inclut les pièces, l'entretien technique et les consommables liés aux matériels précités. Les prix du contrat de maintenance seront fixes pour une période 60 mois.

- Installation : 153,00 € HT soit 183,60 € TTC lors de la configuration des matériels  
(inclut les actions de formation)
- Abonnement : 07,00 € HT/mois soit 08,40 € TTC/mois

DIT que le présent contrat (volet location, maintenance et abonnement) est conclu pour une durée de 60 mois.

DIT que les dépenses afférentes seront reprises aux Budgets Primitifs 2017 et suivants, en section de fonctionnement :

-c/6135 *locations mobilières* pour les frais de location des matériels,

-c/6156 *maintenance* pour les frais liés au contrat de service, l'installation et l'abonnement informatique.

**6-FINANCES COMMUNALES : DÉCISIONS MODIFICATIVES AU BUDGET PRINCIPAL ET AU SERVICE ASSAINISSEMENT.**

- **OUVERTURE DE CRÉDITS SUPPLÉMENTAIRES POUR LES PROJETS D'INVESTISSEMENT 2017 :**

VU l'exposé de M. le Maire quant aux frais engagés en urgence (383,52 €) pour l'installation d'une poutre d'arrêt sur la plateforme pour benne à déchets verts, afin d'empêcher que la benne percute le mur de la structure lors des opérations de déchargement ;

VU la délibération n°2017-019 du 11 juillet 2017 validant la réfection de la Place des Tilleuls ;

VU la délibération n°2017-020 du 11 juillet 2017 validant le remplacement de fenêtres aux ateliers communaux ;

VU la délibération n°2017-022 du 11 juillet 2017 validant le projet de desserte des bâtiments communaux en gaz naturel de ville ;

**CONSIDÉRANT** la nécessité de disposer des crédits budgétaires permettant la réalisation des projets précités ;

**Le Conseil Municipal,**

➤ **À l'unanimité :**

**AUTORISE** les augmentations et virements de crédits suivants :

❖ **BUDGET PRINCIPAL :**

**Section d'investissement (dépenses) :**

- |  |             |
|--|-------------|
| • c/020 dépenses imprévues   | -2 639,27 € |
| • OPÉRATION n°180 RÉFECTION ATELIERS COMMUNAUX<br>c/21318 autres bâtiments publics                             | +2 255,75€  |
| • OPÉRATION n°181 PLATEFORME BENNE DV<br>c/2113 terrains aménagés autre que voirie                             | +383,52 €   |
| • OPÉRATION n°186 CHAUDIÈRE GNV EGLISE<br>C/21318 autres bâtiments publics                                     | -8 000,00 € |
| • OPÉRATION n°187 DESSERTE GNV BÂTIMENTS COMMUNAUX<br>c/2315 installations, matériels et outillages techniques | +8 000,00 € |

❖ **SERVICE ASSAINISSEMENT :**

**Section de fonctionnement (dépenses) :**

- |  |             |
|--|-------------|
| • c/61523 entretien, réparation réseaux        | -6 000,00 € |
| • c/023 virement à la section d'investissement | +6 000,00 € |

**Section d'investissement (dépenses) :**

- |  |             |
|--|-------------|
| • Opération n°104 RESEAUX PLACE DES TILLEULS<br>c/2315 installation, matériel et outillage technique | +6 000,00 € |
|--|-------------|

**Section d'investissement (recettes) :**

- |  |             |
|--|-------------|
| • c/021 virement de la section de fonctionnement | +6 000,00 € |
|--|-------------|

▪ **RECTIFICATION DU RÉSULTAT CUMULÉ DE FONCTIONNEMENT 2016 REPRIS EN SECTION D'INVESTISSEMENT DU SERVICE ASSAINISSEMENT DE L'EXERCICE 2017 :**

VU le montant erroné de l'affectation du résultat cumulé de fonctionnement 2016 au c/1068 *excédent de fonctionnement capitalisé* du Service Assainissement de l'exercice 2017 ;

VU la délibération du n°2017-001 du 22 mars 2017 portant validation des comptes administratifs de l'exercice 2016 ;

VU la délibération du n°2017-002 du 22 mars 2017 portant affectations des résultats 2016 aux budgets de l'exercice 2017 ;

**CONSIDÉRANT** l'exactitude du solde d'exécution 2016 de la section de fonctionnement du Service Assainissement tel qu'exposé au compte administratif de l'exercice considéré ;

**CONSIDÉRANT** l'erreur matérielle relative à la saisie du résultat reporté n-1 de la section de fonctionnement : 15 987,34 € en lieu et place de 15 897,34 € soit un delta de 90,00 € ;

**CONSIDÉRANT** la nécessité de procéder à la rectification de cette erreur afin de pouvoir émettre le titre de recette correspondant au c/1068 du Service Assainissement ;

Le Conseil Municipal,

➤ **À l'unanimité :**

**AUTORISE** les augmentations et virements de crédits suivants :

❖ **BUDGET PRINCIPAL :**

**Section de fonctionnement (dépenses) :**

- |  |          |
|--|----------|
| • c/022 dépenses imprévues                     | -90,00 € |
| • c/023 virement à la section d'investissement | +90,00 € |

**Section d'investissement (dépenses) :**

- |   |          |
|---|----------|
| • c/2041642 IC : bâtiments et installations | +90,00 € |
|---|----------|

**Section d'investissement (recettes) :**

- |  |          |
|--|----------|
| • c/021 virement de la section de fonctionnement | +90,00 € |
|--|----------|

❖ **SERVICE ASSAINISSEMENT :**

**Section d'investissement (recettes) :**

- |  |          |
|--|----------|
| • c/1068 excédent de fonctionnement capitalisé | -90,00 € |
| • c/131 subvention d'équipement                | +90,00 € |

**7-ÉTABLISSEMENT DE LA LISTE PRÉPARATOIRE DES JURYS D'ASSISES : TIRAGE AU SORT POUR L'ANNÉE 2018.**

*M. le Maire propose au Conseil Municipal de procéder au tirage au sort de trois noms issus de la liste électorale, dans le cadre de l'élaboration de la liste préparatoire des jurys d'assises pour l'année 2018. Ce premier tirage ne constitue que le stade préparatoire de la procédure de désignation des jurés, la liste définitive étant dressée au Tribunal de Grand Instance de STRASBOURG par une commission spéciale dans les conditions prévues à l'article 262 et suivants du Code de Procédure Pénale.*

**VU** l'article 261 du Code de Procédure Pénale ;

**VU** l'arrêté préfectoral du 28 avril 2017 ;

➤ Il a été procédé publiquement au tirage au sort, à partir de la liste électorale, des personnes suivantes :

- Mme KINNEL Simone épouse CHATEL,
- Mme RAUCH Denise épouse GOTTWALLES,
- M. MARILL Frédéric.

Ces personnes seront informées par courrier des résultats de ce tirage au sort et de la possibilité de demander avant le 1<sup>er</sup> septembre 2017, par lettre simple adressée au Président de la commission de la Cour d'Assise du Bas-Rhin, le bénéfice des dispositions de l'article 258 du Code de Procédure Pénale (dispenses des fonctions de jurés).

**8-DIVERS.**

M. le Maire informe le Conseil Municipal du retour de la semaine scolaire à 4 jours à compter de la rentrée 2017/2018, pour toutes les écoles du RPI Neufgrange-Siltzheim (avis favorable des

inspections académiques et de la Communauté d'Agglomération), conformément aux souhaits exprimés par les parents d'élèves lors des derniers conseils d'écoles.

La commune aura recours aux services d'un cabinet d'architecture pour le montage des dossiers d'urbanisme relatifs à la mise aux normes de l'ancienne école maternelle et du futur local bibliothèque. Des contacts préliminaires ont eu lieu. Ce point sera évoqué lors d'une prochaine séance de l'assemblée délibérante.

Comme évoqué au point 6, M. le Maire a validé la pose d'une poutre d'arrêt à la benne à déchets verts, afin d'amortir tout choc entre le mur de soutènement de la plateforme et la benne. Cette prestation sera assurée par la société CCZ GILGERT SARL de KESKASTEL pour un montant de 383,52 € TTC.

M. le Maire informe l'assemblée délibérante que les commissions des finances et des travaux ont validé le principe de l'installation de deux poubelles avec couvercle supplémentaires (une rue des Prés à proximité du conteneur à verre et une au lieu-dit Gutebrunne).

Afin de régler les problèmes de mauvaises odeurs persistantes dans les locaux de l'école primaire communale, un système de VMC a été installé dans le local chaufferie du complexe Charles Krayanoff.

Conformément aux dispositions de la délibération du 09 avril 2014, M. le Maire dresse le bilan de l'exercice du Droit de Prémption Urbain (DPU) pour le 1<sup>er</sup> semestre de l'année 2017 à l'occasion de l'aliénation de bien : 1 avis a été rendu en 2017 (vente du bien sis au 16 rue Saint Gall, pas d'exercice du DPU).

La commune participera au *Mosaik On Tour* : il s'agit d'un évènement festif animé par MOSAIK TV sur la base d'un jeu-concours mêlant élus et habitants de la commune. Cet évènement est programmé le jeudi 27 juillet 2017.

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

**L'ordre du jour étant épuisé, le Président de Séance procède à la levée de la séance à 19h50.**

<p>Compte rendu sommaire affiché en mairie le</p> <p><b>18 juillet 2017</b></p>	<p>Compte rendu sommaire affiché en mairie jusqu'au</p> <p><b>17 août 2017</b></p>	<p>Pour extrait conforme à l'original</p> <p>Le Maire, Sébastien SCHMITT</p>  <p>Certifiée exécutoire, Compte tenu de la publication et de la transmission au représentant de l'État, SILTZHEIM, le 18 juillet 2017</p>
---	--	--